

FÉVRIER 1999



NUMÉRO 26

CITOYEN

à Bourg-la-Reine

Editorial

Une opposition très présente

Six élus de la liste "CITOYEN À BOURG-LA-REINE" au Conseil municipal : c'était il y a un peu plus de trois ans, et le moment est venu pour nous de faire le point au milieu du mandat que vous nous avez confié. Tel est l'objet du présent Bulletin.

Présenter l'action de la minorité au sein du Conseil municipal, c'est nécessairement en montrer les limites ; c'est aussi, nous souhaitons vous en convaincre, montrer combien elle est nécessaire pour défendre la démocratie face à l'autocratie et pour substituer une authentique solidarité aux dérives clientélistes.

Certes, nous devons reconnaître que le maire nous a enfin accordé depuis 1995 ce que lui-même et son prédécesseur avaient obstinément refusé auparavant : quelques moyens pour travailler et nous exprimer, c'est-à-dire un local qui nous est propre (une obligation légale) et qui nous permet de recevoir les Réginaburgiens, et une page de l'opposition dans le Bulletin municipal (qu'il s'empresse de suspendre au moindre prétexte, voir en dernière page).

Mais une fois notés ces progrès, force est de constater, sur le fond, l'opacité des circuits de décision et les piètres résultats de la gestion municipale. Quels sont les circuits de décision qui ont conduit à dénaturer les projets du nouveau groupe scolaire et des salles musicales ? La seule certitude, c'est que cela s'est fait à l'insu des commissions municipales concernées. Quant à la gestion municipale, si l'on compare Bourg-la-Reine aux communes voisines de même sensibilité politique, nous avons la municipalité la moins efficace dans la défense de ses contribuables, notamment vis-à-vis des concessionnaires privés (voir plus loin l'article sur les finances de la commune).

Ce n'est pourtant pas faute de nous battre sur tous les plans pour que cela change. C'est toujours plus difficile pour une minorité, moins bien informée et tenue à l'écart des instances où se préparent les décisions : c'est la raison de nos recours devant les juridictions administratives, qu'une véritable concertation eût sans doute évités.

Mais l'accueil que tous nos concitoyens réservent à nos idées, le soutien que vous nous apportez, nous confortent dans notre action permanente pour une gestion plus démocratique, plus proche des citoyens et de leurs besoins, plus dynamique et plus soucieuse des deniers publics.

Toutes nos
félicitations à



Jean-Claude GAILLOT
qui vient d'être nommé Directeur des Transports et de l'Urbanisme de la Région Ile-de-France.

Notre ami devant, de ce fait, abandonner son mandat municipal, **bienvenue à**



Jean-Pierre LETTRON,
le suivant dans l'ordre de notre liste, qui rejoint notre groupe d'élus.

Assemblée générale de CITOYEN à Bourg-la-Reine

Lundi 15 février 1999 à 20 h 30

Salle des conférences, 3 boulevard Carnot

ouverte à tous les citoyens

Ont participé à ce numéro : Cl. Chanut, A. Cohen-Adad, A. Dietz, J.-C. Gaillot, J. Gendrin, P. Grandjeat, I. Labrousse, T. Lauret, J.-P. Lettron, F. Mauvais, L. Pérignon, O. Richard, C. Riégel, L. Sellier.

URBANISME, LOGEMENT ET CADRE DE VIE

À la base du programme électoral de **CITOYEN à Bourg-la-Reine** il y avait le souci de redonner une cohésion à la ville coupée par les deux voies de la N 20.

Les orientations majeures :

- aménagement d'un axe Est-Ouest du CAEL aux Gêmeaux, avec notamment restructuration de la place Condorcet et de la place de la Gare ;
- aménagement paysager de la N 20 ;
- désenclavement du quartier des Bas-Coquarts ;
- relance de la construction avec priorité au logement social.

Voici ce qu'il en est :

LA ZAC CENTRE VILLE

Objet de tous les efforts de la municipalité avec une mise de fonds publics de plus de 40 MF (l'équivalent de 2 groupes scolaires), la ZAC se hâte avec lenteur.

Nous nous sommes attachés à dénouer l'imbricatio financier et à faire que le dossier, notamment son financement, soit à tout le moins plus transparent : la commune paie les études, paie le foncier, et *in fine* verse une participation à l'aménageur qui n'est autre que la SEM 92, organisme qui par ailleurs a maille à partir avec la justice (cf. *Le Monde* du 16/09/98). Au total, une facture payée par le contribuable de plus de 40 MF sans aucune contrepartie de la SEM 92.

**SEM 92 : Société
d'Économie
Mixte du 92
(Hauts-de-Seine)**

Nous nous sommes battus sur la qualité de la construction, nous avons été entendus sur la présence de commerces et nous sommes intervenus sur les bureaux.

À plusieurs reprises, nous avons demandé au maire de « peser » sur le promoteur de l'îlot EDF, filiale d'EDF, pour faire venir des bureaux ou des services qui gravitent dans l'orbite d'EDF. Peine perdue pour nous et chou-blanc pour le maire. Seule certitude, la taxe professionnelle de 800 000 F par an que versait à la commune l'ex-agence locale d'EDF est à tout jamais envolée.

Les combats à venir :

- le 116 avenue Général Leclerc pour que des logements sociaux s'y installent le plus rapidement possible ;
- la concertation publique relative à l'îlot d'EDF pour savoir si l'espace « public » d'agrément à l'intérieur de l'îlot doit comporter un espace récréatif pour les enfants ;
- la continuité des cheminements piétonniers en cœur

d'îlot et leur surveillance nocturne.

L'URBANISME, au delà de la ZAC centre ville : RIEN

- rien sur une réflexion de l'aménagement de l'axe Est-Ouest du CAEL au Gêmeaux ;
- rien en ce qui concerne la place Condorcet, son prolongement ou son réaménagement ;
- rien en ce qui concerne l'aménagement de la N.20 : onde verte (régulation de la circulation), revêtement anti-bruit, reconstitution des allées (plantations et trottoirs) ;
- rien en ce qui concerne le réaménagement de la place de la gare, avec sa gare routière et la dépose-minute
- rien en ce qui concerne la liaison piétonnière avec le quartier des Bas-Coquarts.

LE STATIONNEMENT

Aucune politique publique dans ce domaine. Le parc d'intérêt régional ou parking de la gare, véritable gouffre pour le contribuable réginaburgien, voit sa gestion renouvelée à la SANPAG, une société de services, ce qui interdit toute politique de stationnement cohérente entre le stationnement dans les rues et celui dans le parking de la gare (Cf. CITOYEN à Boug-la-Reine n°23).

Nous ne désespérons pas d'être entendus pour que le stationnement de surface soit utilisé comme un outil de redynamisation des commerces, qui en ont bien besoin à Bourg-la-Reine, grâce à l'idée de la première heure gratuite. D'ores et déjà, par nos interventions, le principe du stationnement payant entre 12 et 14h et au mois d'août, instauré à l'été 1997, a été supprimé.

LE POS : carton rouge pour le maire

À la suite du recours d'une association de quartier, le POS a été déclaré illégal par le Conseil d'Etat (jugement du 11 décembre 1996). Motif invoqué : **l'absence d'analyses et de perspectives quant au devenir de notre commune !** C'est ce que nous avons déploré au moment de l'enquête publique.

À la suite de ce jugement mémorable, le POS a été mis en révision. Nous avons demandé, par la voie d'un amendement, que la commission d'urbanisme (où nous avons 1 siège sur 5) soit l'instance de rédaction et de proposition de ce nouveau POS. La majorité ayant rejeté cet amendement, la rédaction du POS sera donc du seul ressort du maire et de ses adjoints, assistés du bureau technique, et de consultants, comités occultes en appui. Bonjour la démocratie...

Depuis le printemps 1997, plus rien, le maire et ses adjoints travaillent dans leur coin... aura-t-on un nouveau POS avant 2001 ? Y aura-t-il une consultation préalable sur les grands enjeux au-delà de la simple enquête publique où les options d'urbanisme sont quasiment déjà prises ?

L'ENTRETIEN DES ÉCOLES

Nous sommes intervenus avec beaucoup de vigueur, en relais des associations de parents d'élèves, pour assurer la sécurité de nos écoles, de nos enfants : amiante, mise en conformité des réseaux électriques, stabilité des bâtiments (notamment à la Faïencerie).

Nous avons été partiellement entendus sur ce sujet, et même si tout ne va pas aussi vite qu'il serait souhaitable, des diagnostics ont eu lieu, les travaux de remise aux normes sont en cours et la maternelle de la Faïencerie est sous surveillance.

Nous regrettons cependant que les rapports des inspections, demandées et obtenues pour l'école maternelle de la Faïencerie, n'aient pas été communiqués aux associations de parents d'élèves.

Nous regrettons également la décision unilatérale d'entreprendre certains travaux de réfection, qui ne serviront à rien, si ce n'est à masquer la réelle nature des désordres diagnostiqués (*grosso modo* "des fondations hétérogènes sur un sol argileux").

LE CENTRE DE LOISIRS DE LA RONCE

Le centre mériterait bien qu'on en débâte quelque peu. Il n'est pas certain que tout y soit comme il faudrait. Mais comment savoir ? C'est "top secret", un **lieu interdit de droit de visite**. Un diagnostic s'impose, accompagné de propositions de remise aux normes de sécurité, de bruit, d'hygiène.

LES INONDATIONS

Orage et désespoir ! Une étude approfondie en 1996, une estimation financière des travaux en 1997, et puis, et pluie,... et puis plus rien. Le maire et ses adjoints ne maîtrisent pas ce dossier qui suppose des négociations avec le Conseil général, mais aussi avec les communes limitrophes, l'État, l'Agence de l'Eau.

À quand des décisions budgétaires relatives à la lutte contre les inondations à Bourg-la-Reine inscrites au budget du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau, et à celui de notre commune ? Les sommes sont importantes, mais la part communale est bien inférieure à celle consacrée à la ZAC du centre ville.

**L'ENVIRONNEMENT : le grand absent du débat.
Bourg-la-Reine est sous-développé !**

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Là encore ça piétine... seuls les camions de ramassage des ordures annoncent fièrement le tri sélectif... à Versailles... un comble ! On en est encore au seul ramassage par **apport volontaire** des verres et des papiers.

Quant au reste, plastiques, boîtes de conserves, batteries, huiles usagées, piles, produits de bricolage ou de jardinage hors d'usage... cela attendra.

LA RÉFECTION DES RUES

Une rue par an, pas plus, priorité à la ZAC centre-ville oblige : la rue Laurin, la rue place Condorcet et cette année la moitié nord (entre Boulevard Carnot et rue de Bièvre) de l'avenue de la République. Un bon point pour la rue Laurin, mais fiasco pour la rue place Condorcet prétendument piétonne (*semi-piétonne*, en fait). Il faut reconnaître que nous sommes souvent suivis en commission sur des propositions concrètes (assainissement, eaux pluviales, changement des canalisations d'eau potable en plomb, réseaux électriques, ambiance lumineuse, couleur sécurité). Cependant les réunions de concertation avec les riverains se tiennent sans notre présence et, qui plus est, ne donnent lieu à aucun compte rendu... public.

Cette façon de faire conduit parfois à des blocages (Cf. la rue Ferdinand Jamin, où a été présenté un double stationnement pour satisfaire aux besoins du garage SI-REINE et de certains riverains). Un regret, le carrefour du Pré-Hilduin, où le dossier est toujours au point mort (selon la mairie, ce serait à cause de la commune de Bagneux).

LIAISONS DEUX-ROUES

Leur place dans la commune, leur stationnement surveillé ou gardé, les pistes cyclables, la continuité des liaisons ne sont pas prises en considération, malgré une remarquable étude de l'IAURIF publiée par la Région d'Ile-de-France dès 1997.

POLLUTION DE L'AIR

L'absence d'implantation d'un capteur fixe d'*Airparif* mesurant la qualité de l'air près de la nationale 20 en centre ville ne choque personne ? Au fait, savez-vous qu'il en existe un à Sceaux ?

Pour vivre heureux, vivons cachés !

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'étude publiée par l'IAURIF sous l'égide du Conseil Régional est éloquente : Bourg-la-Reine est sillonné par des axes bruyants, la N 20 bien sûr, mais aussi des voies départementales comme l'avenue Galois, le boulevard Carnot, la rue de Bièvre et la rue de Fontenay qui figurent également dans l'étude.

IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France

Qu'en pense notre maire, maintenant conseiller général ? **Saura-t-il convaincre M. Pasqua** de faire quelque chose ?

CULTURE... : l'animation ne fait pas une politique culturelle

Au cours de la campagne pour les dernières municipales, la liste **Citoyen à Bourg-la-Reine** proposait une politique culturelle conçue pour que l'ensemble de la population y trouve satisfaction en évitant que la culture pour tous entraîne un nivellement par le bas et la médiocrité. Nous faisons un certain nombre de propositions, que nous avons rappelées et défendues à chaque commission.

Faciliter l'expression et l'intégration des jeunes par la mise à disposition de salles

Voyez, en page 8, dans la *Tribune de l'opposition*, supprimée par le maire, ce que la majorité municipale fait des vœux exprimés par les jeunes. Ajoutons que rien n'est dit sur les tarifs de location de ces salles.

Rationaliser la destination et l'utilisation des multiples salles

Le service culture de la ville de Bourg-la-Reine, l'Ecole Nationale de Musique, le CAEL, les Gémeaux organisent tout au long de l'année des manifestations nombreuses et variées. Bravo ! Il faut pourtant regretter le manque de coordination entre ces différents acteurs de la vie culturelle. En effet, trop souvent la programmation, faite sans concertation, propose le même soir plusieurs manifestations s'adressant à un même public.

Développer l'information

On a pu constater que, même si la fréquentation avait tendance à augmenter, les spectacles proposés manquaient singulièrement de public. Exceptés pour les "phares" que sont la semaine de l'humour et la semaine musicale. Une action importante reste donc à mettre en place en matière de communication et d'information.

Renforcer les interactions entre enseignement et culture

Nous souhaitons que les postes d'intervenants dans les écoles, au titre notamment de l'expression corporelle, de la danse et du chant, soient maintenus et même renforcés. En effet, c'est par des actions menées dans les écoles que l'éducation culturelle pourra s'étendre et par là même permettra l'éveil des plus jeunes à toutes les formes de culture.

Mettre en place une authentique politique culturelle

La politique culturelle de la ville de Bourg-la-Reine n'est en réalité qu'une simple animation qui propose des spectacles destinés à ceux qui ont déjà l'habitude d'en consommer régulièrement. Il n'existe aucun travail de fond pour rechercher un nouveau public et pour aller vers ceux qui sont démunis culturellement.

Quelles actions ont été entreprises pour mettre la culture à la portée de tous les publics, que ce soit par la programmation ou par les tarifs ? Le nombre extrêmement réduit des points à l'ordre du jour du Conseil municipal concernant la culture ne laisse pas augurer un changement rapide de la politique culturelle à Bourg-la-Reine. Au fait existe-t-elle vraiment et a-t-on la volonté de la faire exister ?

L'action sociale : un des axes majeurs de notre projet pour plus de solidarité et d'efficacité dans la lutte contre l'injustice, la détresse et l'exclusion.

NOS OBJECTIFS

Clarification des liens juridiques et financiers entre le CCAS, l'ASAD, l'AREPA

Petite enfance

- Réalisation de places en crèche et halte-garderie
- Mise en place d'un service petite enfance

Ludothèque

Jeunesse

Mise en place d'un service destiné à informer les jeunes de leurs droits et des moyens en matière de formation et d'emploi

Personnes âgées

Structures de rencontres inter-générationnelles,
Services culturels à domicile

Logement social

Nous souhaitons la construction de 400 logements sociaux, aucun logement n'ayant été construit depuis 1987

Les Bas-Coquarts

- Priorité au désenclavement du quartier
- par l'aménagement de moyens de communication avec le centre ville
- par l'implantation de commerces, de permanences administratives et d'équipements culturels et publics
- Appui aux associations
- Retour du CAEL dans le quartier
- Implantation de bibliothèque, ludothèque, de halte-garderie

Prévention, santé

Centre de santé offrant des consultations de planning familial, de contraception, de prévention contre les MST, le sida et la toxicomanie

Hygiène

Installation de toilettes publiques, un traitement plus rationnel des ordures ménagères, la mise en œuvre du tri sélectif

Qu'est ce qu'une zone dite semi-piétonne (cf. place Cordocet) ?

Il s'agit d'une voie aménagée de telle façon que le trottoir ne soit accessible qu'à un demi-piéton !

ALE : UN BILAN À MI-MANDAT

Nous avons travaillé inlassablement à rappeler l'existence, l'importance, voire l'urgence de certains problèmes pour les familles de Bourg-la-Reine

NOS INTERVENTIONS	L'INACTION DE LA MUNICIPALITÉ
<p>Après du sous-préfet avec obtention d'une clarification certaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conventions pour le personnel et les locaux - séparation des budgets 	<p>La gestion de l'ASAD reste très imbriquée à celle du CCAS. Celui-ci continue à déployer des moyens importants dans des tâches qui ne sont pas de son ressort (voyages pour personnes du troisième âge) et il ne joue pas pleinement son rôle de moteur et de rapporteur des besoins sociaux que lui prescrit la loi.</p>
<p>Etude de l'emplacement de la crèche au sein d'un groupe de travail municipal et proposition d'un emplacement calme, sûr, disponible immédiatement (en 1996) et environné de verdure.</p>	<p>La majorité municipale a préféré un emplacement au bord de la N.20, près d'une pompe à essence. Le projet traîne, (3^{ème} étude de programmation depuis 1993 !) Dernier avatar : le projet étant incompatible avec le POS, il est repoussé au moins à avril 99, et la halte-garderie est supprimée. Pas de service compétent sur le sujet</p>
<p>Interventions pour assurer la continuité de son fonctionnement lors du départ en retraite de sa fondatrice.</p>	
<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différentes commissions municipales concernées (enseignement et jeunesse, sport, affaires sociales, vie économique,...) doivent mener une réflexion commune avec les associations impliquées (PAIO, AIB,...) - la création d'emplois-jeunes 	<p>Naissance en juin 98 d'un " conseil de jeunes ", impulsé par l'association Jeunes En-vie, sans aucune information ni délibération favorable du Conseil municipal 6 emplois-jeunes créés, tous n'ont pas été pourvus</p>
<p>Demande en vain, de la communication de l'enquête sur les besoins des handicapés réalisée sous le précédent mandat du maire</p>	<p>Cette enquête, réalisée, a été enterrée. Les aménagements de la place Condorcet sont un défi aux personnes âgées ou handicapées (voir encadré)</p>
<p>Suggestion : actions culturelles à domicile (portage de livres, disques)</p>	
<p>Demande</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les trois premières années, (1996-1998), engagement de construction au titre du Programme Local de l'habitat de 244 logements. - évaluation annuelle de la réalisation de ce programme, comme la loi le recommande 	<p>Engagement uniquement sur 130 logements, déjà programmés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur ces 130 logements : 77 sont des chambres ou des studios réservés (jeunes travailleurs ou handicapés). - Boulevard Joffre, sur 66 logements neufs, seuls 16 ont été réservés aux demandeurs de Bourg-la-Reine, dont 10 studios ou F2, donc très peu de logements destinés à des familles.. - 116 avenue du Général Leclerc et 106 boulevard Joffre, les terrains ont été achetés il y a 2 ans et rien n'a encore vu le jour. - 68 boulevard Joffre, les logements sont promis à la rénovation ou reconstruction et ne sont plus attribués à des familles
<p>Interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour que la ville utilise les moyens du Contrat de Ville : 6 MF millions de subvention proposés par la Région Ile-de-France <p>Plaidoiries :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour une maison de quartier... - pour l'embauche d'une animatrice à l'Association des Jeunes Régionaburgiens, en direction des jeunes filles du quartier 	<p>Le désenclavement par un cheminement piétonnier n'a pas avancé d'un pouce. 1 MF seulement a été obtenu pour la rénovation des espaces extérieurs des HLM Normandie (opération faite sans financement municipal) Le projet municipal se réduit à un "local de proximité" de 45m²</p> <p>Il y a dorénavant une animatrice, 4 heures par semaine</p>
<p>Demandes</p> <p>Sur les actions de prévention, d'une enquête sur les besoins auprès des acteurs de santé de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un soutien de la notion de partenariat en amont avec le milieu scolaire et les associations familiales et de parents, - d'une publicité aussi large que celle faite aux manifestations festives ou culturelles. - la venue des expositions "Giga la Vie" ou "Giga la Découverte" 	<p>Hélas, les associations de parents ne sont pas des partenaires reconnues. Les actions de prévention sont organisées sans concertation préalable avec le milieu scolaire, autour d'expositions qui ne rencontrent pas leur public. Une exposition "Cybernutrition", issue de "Giga la Découverte", a été mise en œuvre au collège Evariste Galois</p>
<p>Obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'inscription au budget de 1997 de toilettes publiques, Place de a Gare (non installées à ce jour !) 	<p>Le renouvellement de l'appel d'offres pour le ramassage des ordures ménagères prévoyait bien cette option de conteneur et recyclage, mais elle n'est pas entrée à vigueur ; une enquête sur ce sujet a été faite auprès des habitants : nous n'avons pas eu ses conclusions.</p>

QUELQUES SIGLES : Le **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale (établissement public, présidé par le maire)
l'ASAD : Association de Soins à Domiciles (statut privé) **l'AREPA** : Association des Résidences et Etablissements pour Personnes Agées, (statut privé, gestion de la Résidence de la Vallée)

ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE

Ce domaine de la vie municipale est peut-être le plus important car il est en prise directe et quotidienne avec les réalités du terrain. Il met en relation des partenaires, enseignants, parents d'élèves, dans des structures légales (Conseils d'école). Ce secteur devrait être celui où la concertation, le dialogue et la transparence s'exercent pleinement.

À Bourg-la-Reine il n'en est rien. Sauf en début de mandat, où la réflexion sur les transports scolaires dans notre commune a permis d'obtenir leur gratuité (demande formulée sans effet depuis des décennies !), rien n'a été fait dans le cadre d'un vrai dialogue entre les parties prenantes.

Quelques exemples révèlent de façon symptomatique la pratique politique de la majorité municipale

- La modification de la dénomination du groupe scolaire de la Faïencerie avait déjà été décidée avant même que la commission de l'enseignement n'en débattenne.

- La mise à l'étude d'un troisième groupe scolaire a résulté de la forte mobilisation des parents, enseignants et élus de l'opposition, et non pas d'un dialogue pourtant demandé depuis plusieurs années et toujours refusé. L'étude commandée alors n'a peut-être pas eu les effets attendus par ses commanditaires. En effet, contrairement à l'analyse de ceux qui "ne voulaient pas construire une école pour vingt-cinq enfants", l'étude démontra que, non seulement la construction d'une nouvelle école était indispensable, mais qu'il y avait également urgence à le faire. Faute d'une réflexion de fond, c'est bien dans la précipitation, avec tous les risques que cela comporte, que va se construire cette



école. De plus, malgré un semblant de démocratie et de dialogue, le maire impose finalement un projet qui n'est pas celui sur lequel le jury du concours et le conseil municipal du 17 juin 1998 s'étaient prononcés à l'unanimité.

- La réhabilitation de la maternelle de la Faïencerie, où le choix final s'est effectué en dehors de toutes commissions municipales et sans explication. Ce choix n'est apparu qu'au détour d'une inscription au budget prévisionnel de 1998.

- La mise en place d'un "conseil des jeunes" relève des mêmes pratiques. Son existence n'est apparue que dans un entrefilet du Bulletin municipal. Pas la moindre réflexion ou communication, ni aux différentes commissions concernées, ni au Conseil municipal. D'ailleurs, le terme "jeunes" dans le titre de la commission est abusif, puisque ce thème n'a jamais été abordé lors des réunions de celle-ci.

- Le fonctionnement de la Caisse des écoles, où pour la première fois des représentants des associations de parents d'élèves étaient élus, ne s'est aucunement amélioré, malgré leurs efforts. La non-transparence des coûts et de la masse salariale est toujours à déplorer. Et, bien que son budget soit largement excédentaire, bien que les coûts de prestation de la société de restauration soient en baisse, la Caisse des écoles augmente ses tarifs de cantine en ce début d'année.

Au-delà de la méconnaissance des réalités du terrain, au-delà du manque de volonté d'établir un véritable dialogue avec l'ensemble des partenaires, ce sont les pratiques autocratiques du maire de notre commune qui caractérisent le mieux sa politique.

LA DÉMOCRATIE LOCALE, C'EST VOUS

Le 16 décembre, plus de 30 de nos concitoyens ont assisté au Conseil municipal. Le sujet principal étant la construction du nouveau groupe scolaire, la mobilisation des parents d'élèves était bien sûr la raison de cette présence beaucoup plus nombreuse que d'habitude. Nous avons pu constater ce jour-là que la présence du public avait un effet bénéfique sur l'attitude du maire vis-à-vis de l'opposition et sur la tenue des débats. Par exemple, malgré des murmures de protestation parmi les conseillers de sa majorité, le maire a accordé une suspension de séance, afin de permettre à tous de consulter les plans du nouveau groupe scolaire: sans la présence des parents d'élèves, nous n'aurions pas pu obtenir cette suspension de séance, qui fut bénéfique pour tous.

Conclusion : La présence d'un public nombreux lors d'un Conseil municipal est bonne pour la démocratie, elle est bonne pour que l'opposition puisse exister pleinement, elle est finalement bonne pour tous les citoyens.

Alors plus d'hésitation : notez les prochaines dates de réunion du Conseil municipal (à 19 heures, les 17 février et 24 mars) et retrouvons-nous pour faire vivre la démocratie locale.

FINANCES DE LA COMMUNE :

UNE PRESSION SANS RELÂCHE pour obtenir

- . **UNE TRANSPARENCE DE LA GESTION,**
- . **UNE FISCALITÉ PLUS MODÉRÉE ET PLUS JUSTE**

La transparence

Diverses lois – notamment en 1992 – ont imposé aux communes plus de transparence dans leurs actions. Nous avons veillé à ce que ces lois soient effectivement et correctement appliquées. Grâce à notre insistance, le recours à des associations para-municipales est moins fréquent. Les dépenses relatives au “13^{ème}” mois des employés municipaux et celles correspondant à la publication du Bulletin municipal, ont réintégré le budget officiel, celui sur lequel nous nous exprimons. Il ne suffit pas d'annexer au budget les comptes et bilans des associations, encore faut-il veiller à ce qu'ils soient exacts : ainsi, en 1996, c'est nous qui avons fait remarquer que le montant de la subvention communale au *Groupement d'entraide municipal* était de 390 000 F dans les comptes du Groupement pour 1994, et de plus de 2 millions de F dans le budget de la commune pour la même année 1994.

Manque de clarté dans les relations avec les associations, manque de clarté dans les relations de la commune avec ses établissements publics tels que la *Caisse des Ecoles*. Il a fallu que siègent au conseil de la Caisse des Ecoles des parents d'élèves vraiment représentatifs, dont nous avons soutenu la candidature, pour mettre en évidence la grande confusion régnant dans sa gestion...

Un contribuable pressuré

Nous n'avons cessé de le démontrer depuis trois ans dans nos Bulletins, auxquels vous pouvez vous reporter (notamment le n° 20 de juin 1997) : d'une part le taux d'imposition fixé par la commune est inutilement majoré chaque année, puisque les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont toujours évaluées trop largement par rapport aux besoins, et d'autre part la majorité pénalise les locataires et favorise les propriétaires.

Peut-être hésitez-vous à le croire, ou pensez-vous que c'est inévitable ? Le dernier Bulletin municipal d'Antony devrait vous convaincre qu'il n'en est rien. Nous en extrayons le tableau suivant concernant le taux des taxes

	ANTONY	SCEAUX	BOURG-LA-REINE
Taxe sur le Foncier bâti 1998	16,91%	13,62%	12,35%
Taxe d'habitation 1998	11,07%	9,04%	12,57%
Evolution de la taxe d'habitation de 1985 à 1998	+0,06%	+31,4%	+26,4%

Heureux habitants d'Antony, dont les taux n'ont pas varié en 13 ans ! Heureux contribuables scéens dont le taux actuel de taxe d'habitation est inférieur de 28% à celui de Bourg-la-Reine ! Et pauvres contribuables réginauburgiens... Même l'augmentation de la taxe foncière en 1996 n'a pas empêché que, seule parmi les

communes voisines, Bourg-la-Reine persiste à avoir un taux d'imposition de taxe d'habitation supérieur à celui de la taxe foncière.

Le maire de notre commune et ses adjoints appliquent délibérément cette politique. Nous pensons que les intérêts de nos habitants pourraient être mieux défendus.

Privatisation des bénéfices, municipalisation des charges

Nous avons déjà évoqué les relations avec le concessionnaire du stationnement (voir notamment nos Bulletins n°21 d'octobre 1997 et n°23 de juin 1998). Rappelons qu'il en coûte plus cher de stationner à Bourg-la-Reine (2 F pour 17 min, 14 F pour 2 h) qu'à Antony (2 F pour 20 min, 12 F pour 2 h) et que, pendant un an, Bourg-la-Reine était la seule commune où la période du déjeuner n'était pas gratuite. Pourquoi ? Nous n'avons cessé de critiquer des choix malheureux, à la fois financièrement pour les usagers, et aussi pour le commerce à Bourg-la-Reine. Nous persisterons.

Ce n'est pas plus brillant avec le concessionnaire du marché, auquel nous sommes encore liés... pour au moins dix ans ! Il suffit de lire la légèreté de ses comptes rendus annuels pour comprendre qu'il envisage l'avenir avec sérénité. Vous n'imaginez pas le mal que nous avons à obtenir du maire des précisions sur l'application du contrat de concession. Alors, des explications, n'en parlons pas.

Enfin la ZAC de Centre-Ville a donné lieu – et donne toujours lieu – à versements d'honoraires très élevés à la SEM 92, et le contribuable a pris en charge les travaux spéciaux de fondations rendus nécessaires par la présence d'eau dans le sol (tiens ! à proximité du lit du Rû de Fontenay, et on n'avait donc pas fait de sondages ?). Il l'a fait non seulement pour les logements sociaux donnés en location – ce qui est normal – mais aussi pour les logements acquis par des investisseurs privés, ce qui ne l'est pas. Merci pour les cadeaux... Bien entendu, nous continuons à suivre ce dossier, qui avait fait à lui tout seul l'objet de notre n°18 de novembre 1996.

En définitive, nous avons toujours voté contre ce budget, parce que nous ne pouvons approuver ces choix budgétaires et cette gestion que nous n'avons pas réussi à infléchir. Nous continuerons donc à exercer une pression continue pour obtenir une gestion plus transparente et plus efficace, une fiscalité plus modérée et plus juste.

UN MAUVAIS COUP POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE : LE MAIRE CENSURE LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Prenant prétexte des prochaines élections européennes, le maire censure la tribune de l'opposition dans "Bourg-la-Reine Magazine". Vu la puissance de l'argument, on peut vraiment se demander ce qu'il trouvera dans quelques mois comme raison pour ne pas reprendre sa parution. Voici en tout cas la page que vous auriez dû lire dans le numéro de février.

LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE, NOTRE IDÉE.

Le 17 juin : OUI à un bon projet

Le 16 décembre : NON à un projet dénaturé

Depuis des années, nous avons fait pression pour qu'un nouveau groupe scolaire soit construit à Bourg-la-Reine (cf. notre n°18 de novembre 1996). Parallèlement, les associations de parents d'élèves se mobilisaient, allant jusqu'à organiser le 22 mars 1997 une manifestation devant la mairie pour que la question soit enfin abordée. Bien évidemment, nous avons approuvé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce troisième groupe scolaire, lors du Conseil municipal du 4 mars 1998. De même, nous en avons approuvé le programme, lors du Conseil municipal du 25 mars 1998. Le jury de 12 personnes, chargé de donner son avis sur les projets présentés par différents architectes, a retenu, à l'unanimité, un projet qui fut présenté au Conseil municipal du 17 juin : là encore, nous avons voté pour. Mais là s'arrête cette belle unanimité.

En octobre, nous découvrons dans "Bourg-la-Reine Magazine" un projet qui n'a plus rien à voir avec celui qui avait été retenu en juin. Faisant fi du long travail d'analyse du jury, qui avait mis le plus grand soin à vérifier que le projet retenu soit conforme au cahier des charges très précis, on l'avait tellement modifié qu'il était méconnaissable !

Afin de rétablir la vérité, nous avons voulu obtenir la publication du projet original dans "Bourg-la-Reine Magazine". Le juge des référés, sans contester la validité de notre requête, a estimé que le droit de réponse que nous demandions excédait "notablement" la longueur que la loi autorise * : c'est pour cela que vous ne pourrez jamais voir dans "Bourg-la-Reine Magazine" le projet adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 17 juin.

Or, nous affirmons que le nouveau projet est mauvais. Mauvais, parce que l'école maternelle et l'école élémentaire n'ont plus de fonctionnement séparé, mauvais parce qu'il n'y a pas de locaux de garderie, mauvais parce que la sécurité à la dépose des enfants n'est plus assurée (il n'y a aucune garantie que la dépose-minute, prévue initialement, soit réalisée), mauvais parce que les surfaces de récréation ont été amputées, mauvais parce que trois salles n'ont plus de vue directe sur l'extérieur, mauvais parce que la suppression du deuxième étage (une paille !) conduit à un plan tassé, sans aucune marge de manœuvre.

Le projet qui vous a été montré dans le numéro d'octobre de "Bourg-la-Reine Magazine", et qui a été présenté au Conseil municipal du 16 décembre, n'a plus rien à voir avec celui sur lequel nous avons voté en juin : à ce nouveau projet, nous avons dit NON le 16 décembre, tout simplement parce qu'il est mauvais.

* et nous a condamnés à verser 5 000 F au directeur de la publication de "Bourg-la-Reine Magazine" : ceux qui veulent nous aider à les payer seront les bienvenus ("CITOYEN à Bourg-la-Reine", CCP 19.826.30 N, Paris).

BULLETIN D'ADHÉSION à

NOM Prénom _____

ADRESSE _____

Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation (100 F minimum) pour 1999

Date et signature:

• La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au Bulletin d'informations (3 ou 4 par an). Le chèque doit être libellé à l'ordre de CITOYEN à BOURG-LA-REINE et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.

DES SALLES MUSICALES POUR LES JEUNES :

OUI AU PROJET DU 25 MARS 1998

NON AU PROJET DU 16 DÉCEMBRE 1998

Le 22 octobre 1997, la commission municipale en charge de la culture recevait les représentants d'associations de jeunes de Bourg-la-Reine. Lors de cette réunion, les élus ont été sensibles à une demande instante de la part de ces associations : celle de lieux de répétition insonorisés, permettant la pratique de musiques amplifiées actuelles, pratique impossible sur les lieux d'habitation.

La commission décidait donc de favoriser un projet de construction de salles de répétition pour musiques amplifiées. Ce projet, tel qu'il a été présenté au Conseil municipal du 25 mars 1998, comprenait, dans l'équipement public à construire derrière la mairie, des salles de réunion et surtout, au sous-sol, trois salles musicales, de 63 m², 19 m² et 34 m², dont deux insonorisées réservées aux musiques amplifiées.

Ce projet a été voté par 5 conseillers municipaux de l'opposition, le sixième s'abstenant pour des raisons liées au programme des salles de réunion.

Mais, comme pour le nouveau groupe scolaire, ce programme de salles musicales qui recevait notre approbation a été dénaturé. En effet, le 16 décembre 1998 il était à nouveau soumis au Conseil municipal : il ne comprenait alors plus qu'une seule salle pour musique amplifiée, la seconde étant transformée... en salle de musique de chambre !

Parmi les raisons invoquées pour cette transformation : la construction, récemment, par les villes de Sceaux et de Bagneux, de plusieurs salles de répétition, certainement susceptibles de répondre en partie aux besoins des jeunes de Bourg-la-Reine... Remercions au passage ces villes d'avoir su anticiper sur les besoins de notre commune, et d'avoir la bonté de prendre soin des intérêts des jeunes Réginaurburgiens!

Donc, si nous avons voté non le 16 décembre pour ce projet de salles musicales, c'est que nous avons dit NON à la diminution du nombre de salles insonorisées par rapport au projet adopté le 25 mars. Nous nous sommes opposés à ce que le Conseil municipal défasse le 16 décembre ce qu'il avait fait en faveur des jeunes le 25 mars.

Par ailleurs, la politique envers les jeunes peut-elle se limiter à la construction de salles de répétition ? N'y a-t-il pas d'autres besoins à explorer, d'autres réponses à apporter ? Nous avons quelques idées à ce sujet. À suivre...

CITOYEN à Bourg-la-Reine